

pondance et autres documents échangés, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1955 jusqu'à ce jour, entre le ministre des Affaires des anciens combattants, les fonctionnaires de l'Administration des terres destinées aux anciens combattants, à Vancouver, et la province de la Colombie-Britannique, concernant l'expropriation, en vue de donner accès aux ponts de la rue Oak, des propriétés situées sur le chemin Patterson, à Richmond (Colombie-Britannique), et détenues par les ex-militaires en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. (\*Avis de motion n° 6)

Sur motion de M. Fulton, appuyé par M. Blair, il est ordonné,—Qu'il soit déposé devant cette Chambre une copie de tous mémoires, lettres, contrats, communications ou instructions échangés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1955 entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses ministères ou organismes, et toute autre personne ou tout autre organisme, relativement à une étude sur la capacité d'énergie du fleuve Fraser et (ou) du fleuve Columbia et (ou) sur la possibilité de réaliser la dérivation du fleuve Columbia et les conséquences d'une telle dérivation. (\*Avis de motion n° 14)

Sur motion de M. White (Middlesex-Est), appuyé par M. MacLean, il est ordonné,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer devant cette Chambre une copie de tous télégrammes, correspondance, mémoires et autres documents échangés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1955 jusqu'à ce jour entre le ministère fédéral de l'Agriculture et toutes personnes et sociétés, relativement à la vente du miel au Canada. (\*Avis de motion n° 21)

Suivant l'ordre spécial adopté le mardi 31 janvier 1956, la Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Pearson: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

Sur la proposition de motion d'amendement de M. Diefenbaker, appuyé par M. Drew: Que tous les mots après "Que" soient supprimés et remplacés par les suivants:

"vu la situation critique qui règne actuellement au Moyen-Orient, la Chambre réproouve énergiquement la politique du Gouvernement autorisant l'envoi de munitions à des pays de cette région qui ne font pas partie de l'OTAN; de plus, elle condamne le Gouvernement pour le manque de franchise avec lequel il a traité cette question à la Chambre."

Et sur la proposition de motion de sous-amendement de M. Coldwell, appuyé par M. Knowles: Que l'amendement soit modifié en y insérant immédiatement après le mot "OTAN" les mots suivants:

"sans, en même temps, s'assurer qu'en cette région la paix serait garantie soit par les États-Unis soit par les puissances qui ont signé l'accord tripartite de 1950, c'est-à-dire les États-Unis, le Royaume-Uni et la France."

Après plus ample discussion, ladite proposition de sous-amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant: